



CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE QUÉBEC



Réno Quartier

**Programme d'améliorations
extérieures** dédié aux commerces
ayant pignon sur rue



21 janvier 2022

RÉDACTION

Chambre de commerce et d'industrie de Québec
740-1150, rue de Claire-Fontaine
Québec (Québec)
G1R 5G4

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

cciquebec.ca/renoquartier

Le présent document peut également être expédié par courriel en version électronique en effectuant une demande à l'adresse courriel suivante : mfortin@cciquebec.ca

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Les photographies et illustrations contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés.

La rédaction de ce document de présentation du programme d'améliorations extérieures dédié aux commerces ayant pignon sur rue dans les quartiers patrimoniaux de Québec a été réalisée avec la collaboration de :

ÉCOBÂTIMENT

Ce programme est réalisé en collaboration avec les partenaires financiers suivants :



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
CONTEXTE	4
PARTENAIRES FINANCIERS	6
LE PROGRAMME	7
OBJECTIFS	7
RÉSULTATS ATTENDUS	7
TERRITOIRE ET CLIENTÈLE	8
TYPES DE PROJETS CONSIDÉRÉS	9
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	10
MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE	10
ÉCHÉANCIERS	12
DÉPÔT D'UN PROJET D'AMÉLIORATION EXTÉRIEUR	13
INFORMATIONS ET PROCÉDURES	13



PRÉAMBULE

Contexte

Le 14 janvier 2021, un panel d'experts a présenté ses perspectives pour l'année 2021 lors de l'événement « Perspectives économiques et politiques » organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ).

Lors de cet événement, nos panélistes se sont dit optimistes face à la relance postpandémie. Toutefois, tous s'entendent pour dire que l'ombre de la pandémie continuera encore pendant un certain temps d'assombrir le paysage. L'année 2022 devra être celle où nous saisirons des opportunités mais également où nous nous devons de repenser nos modèles d'affaires.

Il s'agit là d'une bien différente récession que celles que nous avons déjà connues. Les gens ont pu profiter de ces moments difficiles pour économiser et réorganiser leurs dépenses. Une fois les restrictions levées, les différents secteurs d'activités risquent de rebondir rapidement compte tenu que les Québécois ont bien hâte de recommencer à vivre pleinement. Certains services pourraient même ne pas être en mesure de répondre à la forte demande qui s'annonce.

L'achat local a connu une forte conscientisation et les consommateurs ont été au rendez-vous. Tout porte à croire que la fidélité le sera aussi. Les commerçants doivent cependant continuer de suivre la cadence et d'offrir un service performant, être plus que jamais attrayant, se démarquer afin d'attirer l'attention du consommateur, et offrir une expérience client unique et mémorable.

« 2022 sera certainement l'année de la relance économique, mais ce ne sera pas chose facile. La communauté d'affaire de la région de Québec continuera d'innover et de se réinventer.

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec sera aux côtés de nos entrepreneurs pour offrir soutien, formation et entraide.

Notre économie sera bien différente de celle que nous avons connue. Pour nous relever, nous devons nous fier sur nos forces et sur notre résilience ainsi que sur notre capacité à se rassembler pour créer notre avenir.

L'année 2022 nous réserve de grandes surprises et j'ai confiance que notre communauté saura s'en sortir et s'entraider. Le soleil brillera à nouveau sur notre économie.



Steve Lavoie

Président et chef de la direction
Chambre de commerce et d'industrie
de Québec

Toutes les entreprises québécoises, allant du commerce de proximité au coin de la rue à un employeur majeur dans une région, doivent mettre l'épaule à la roue à la mesure de leurs moyens, ce qu'ils ont déjà commencé à faire. Cependant, l'arrêt brutal de l'économie mondiale est trop important pour qu'elles passent au travers sans l'aide soutenue des différents paliers de gouvernements, d'autant plus que les marchés financiers sont eux aussi fortement éprouvés.

C'est pourquoi nous rappelons que la simplicité, la rapidité, la complémentarité et l'efficacité des aides des différentes instances gouvernementales feront la différence pour tous les employeurs de la Ville de Québec, et leur permettront de maintenir leurs activités ou de les relancer lorsque la situation le permettra.

C'est dans cette optique de soutien et d'entraide, dans un contexte de relance économique imminente, que la Chambre de commerce et d'industrie de Québec innove et lance un tout nouveau **Programme d'améliorations extérieures dédié aux commerces ayant pignon sur rue.**

Ce programme est également le résultat d'une volonté des partenaires financiers de contribuer à cette relance des commerces de proximité qui contribuent à la vitalité économique, sociale et communautaire de la Ville de Québec.

Ce document a été conçu afin de préciser l'ensemble des détails du programme d'améliorations extérieures dédié aux commerces ayant pignon sur rue.

Afin de soumettre un ou des projets d'améliorations extérieures à votre commerce, veuillez consulter l'appel à projets à partir de l'adresse suivante :

cciquebec.ca/renoquartier

Pour toute demande d'informations supplémentaires, vous pouvez contacter :

Manon fortin
Gestionnaire de projets
mfortin@cciquebec.ca

Au plaisir de recevoir et de consulter vos projets !!!

Les partenaires financiers

Ce nouveau programme d'aide et de soutien aux commerces ayant pignon sur rue n'aurait pu voir le jour sans la détermination des partenaires suivants :

La Ville de Québec

- En complémentarité avec ses programmes existants.

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ) est un regroupement d'entreprises de la Capitale-Nationale qui a comme mandat de :

- Développer son réseau d'influence;
- Se former en continu;
- Se positionner stratégiquement;
- Faire rayonner son entreprise;
- Appartenir à un écosystème influent.

La vision de la CCIQ est d'être le **leader incontournable de la communauté d'affaires qui rassemble, mobilise et influence l'ensemble de l'écosystème afin de contribuer au développement et à la prospérité économique de la Capitale-Nationale.**

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec réalise ses différentes actions et activités sur la base des valeurs suivantes :

- Être à l'écoute de son milieu dans toute sa diversité;
- Agir avec intégrité, objectivité et indépendance;
- Être inclusive, collaboratrice, créative, accueillante, ouverte et engagée dans sa communauté.

Rôle dans ce projet

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec sera le gestionnaire de l'ensemble du projet; de la coordination avec le Comité, aux suivis dans l'exécution de celui-ci, jusqu'à sa finalité.

LE PROGRAMME

Objectifs

Par la création du programme d'améliorations extérieures dédié aux commerces ayant pignon sur rue, ci-après désigné comme « **le programme** », la CCIQ et la Ville de Québec visent à :

- Rehausser l'attractivité et la vitalité des artères commerciales de la Ville de Québec à titre de **destination commerciale**;
- Contribuer, par une nouvelle aide financière complémentaire aux autres programmes de subventions disponibles, à la relance économique du secteur du commerce de détail ainsi qu'à favoriser la **pérennité des entreprises** visées par ce programme;
- Bonifier « **l'expérience client** » dans la zone d'exploitation extérieure des commerces ayant pignon sur rue;
- Conserver de façon vivante et appropriée **l'architecture patrimoniale** (*le cas échéant*) dans le respect du patrimoine bâti et du développement durable.

Résultats attendus

Ce programme représente une aide concrète afin de faciliter la relance des commerces de proximité qui contribuent à la vitalité économique, sociale et communautaire de la Ville de Québec.

Grâce aux partenaires financiers et tenant compte de la somme totale de l'aide financière disponible pour le programme, la CCIQ souhaite obtenir les résultats suivants :

- Approuver de **40 à 60 projets** (pourra varier selon le nombre de dossiers reçus) d'améliorations extérieures dans les quartiers ciblés;
- Distribuer la totalité de l'aide financière disponible d'ici le **31 décembre 2022**.
- Un maximum de **250 000\$** sera injecté par la CCIQ pour la réalisation d'une 1^{ère} phase. La même somme sera versée par la ville de Québec.



Bien entendu, l'atteinte des résultats est liée à l'engouement suscité par le programme auprès des commerçants.

Territoire et clientèle

Le programme d'améliorations extérieures est dédié aux commerces ayant pignon sur rue dans les territoires suivants de la ville de Québec :

Territoires sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) :

- Arrondissement historique du Vieux-Québec
- Secteur centre-ville
- Secteurs patrimoniaux de la Cité et du Vieux-Limoilou
- Pôle urbain Belvédère
- Arrondissement historique de Beauport
- Arrondissement historique de Charlesbourg et secteur patrimonial périphérique
- Site patrimonial de Sillery
- Secteur commercial de l'Avenue Maguire
- Secteur patrimonial du Vieux-Cap-Rouge
- Secteur patrimonial du Vieux-Loretteville
- Secteur patrimonial du Vieux-Giffard

Autres territoires présentant des artères commerciales traditionnelles :

- 1^{ère} avenue
- Avenue Myrand
- Chemin Saint-Louis
- Rue Sheppard
- Chemin Sainte-Foy, entre l'Avenue Saint-Sacrement et la rue Eymard
- Route de l'Église

Tout bâtiment commercial situé à l'extérieur des territoires nommés précédemment, construit en 1980 ou avant, pourrait également être éligible au programme.

Par souci d'équité et afin de favoriser la réalisation du plus grand nombre de projets possible; ***Chaque place d'affaires ne peut recevoir qu'une seule aide financière en lien avec le ou les projets déposés.***

Pour valider si votre commerce se situe dans l'un des quartiers patrimoniaux ci-haut énumérés, vous pouvez consulter la carte interactive en réalisant la procédure suivante :

1. Cliquez sur le lien suivant : <https://www.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive/>
2. Cliquez ensuite sur « **Accédez à la carte spécialisée** »
3. Si la fenêtre « **Exonération** » apparaît, cliquez sur « **OK** »
4. Dans la section des **thèmes actifs**, à gauche de votre écran, cochez « **Aménagement du territoire** »
5. Dans la section « **Aménagement du territoire** », cochez « **Commission d'urbanisme** »

6. Dans le coin supérieur gauche de la carte interactive, inscrivez l'adresse civique de votre commerce et cliquez sur la loupe pour afficher le résultat de votre recherche.

Pour recevoir de l'aide concernant l'admissibilité de votre commerce en fonction de sa localisation, vous pouvez contacter :

Manon Fortin
Gestionnaire de projets
mfortin@cciquebec.ca

Types de projets considérés

De façon générale, les améliorations extérieures admissibles à une aide financière sont celles qui sont **visibles**, en partie ou en totalité, par les passants et/ou les clients qui consomment les produits et services à **l'extérieur** de votre commerce.

Sans être exhaustif, à titre indicatif et sous approbation des permis et autorisations requis par les autorités compétentes, les projets d'améliorations extérieures suivants seront considérés dans le cadre de ce programme :

- **Aménagement d'une terrasse extérieure** (garde-corps, plancher, auvent, etc.);
Avec le contexte de rues piétonnes qui reviendra possiblement ; un besoin d'aménagement pourrait se présenter pour des terrasses non-permanentes.
- **Affichage extérieur** (enseigne, lettrage dans les vitrines, porte-menu, etc.);
- **Éclairage extérieur** qui favorise des solutions écoénergétiques;
- **Mobilier extérieur** (chauffe-terrasse, kiosque de service, station de cuisson, etc.);
- **Accessibilité universelle extérieure** (seuils, rampes d'accès, etc.);
- **Travaux d'entretien** (portes et fenêtres, marquises, balcons, etc.)
- **Plantations et plates-bandes** (dédié aux plantations de vivaces);
- **Ouvrages décoratifs** (boiseries, métaux ouvrés, etc.);
- **Nettoyage de matériaux** (pierre, brique, bois, etc.).

Sans être exhaustif et à titre indicatif, les projets d'améliorations extérieures suivants ne seront pas considérés dans le cadre de ce programme :

- **Achat et plantation de végétation annuelle;**
- **Décorations saisonnières** (ornements, fleurs et plantes artificielles, etc.);
- **Rénovations majeures** (refaire complètement la façade, etc.).

Si l'amélioration extérieure que vous envisagez n'apparaît pas dans les listes ci-haut, nous vous recommandons de valider l'admissibilité de votre projet avant de le déposer, en contactant notre personne-ressource :

Manon Fortin
Gestionnaire de projets
mfortin@cciquebec.ca

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme, les demandeurs devront :

1. Respecter les conditions énumérées à la section « Territoire et clientèle » du présent document;
2. Proposer un ou des projets qui respectent les conditions présentées dans le présent document et dans l'appel à projets;
3. Soumettre son ou ses projets à partir du formulaire de dépôt disponible en ligne;
4. S'engager à réaliser entièrement le projet approuvé dans une période de 1 an suivant la date de réception de l'acceptation;
5. S'engager à investir dans le projet une somme représentant au minimum 33% des dépenses admissibles;
6. Respecter les normes et règlements en vigueur (ex : Code de construction du Québec, Loi sur le patrimoine, Règlement sur la Commission d'urbanisme et règlement de zonage de la Ville de Québec, etc.) et aux demandes de permis exigibles;
7. S'engager à collaborer pour la diffusion par la CCIQ des améliorations réalisées dans le cadre de ce programme (ex : prise de photos Avant/Après).

Modalités de l'aide financière

Tel que mentionné au début du présent document, le programme sera possible grâce au soutien financier de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et de la Ville de Québec.

Afin d'atteindre les résultats attendus de ce programme et de maximiser le nombre de projets réalisés, la contribution minimale et maximale de l'aide financière non-remboursable des deux partenaires financiers sera au total de **5 000\$ à 25 000\$** par projet retenu.

Le principe de l'aide financière est basé sur une contribution respective de la part des 3 parties impliquées dans l'investissement requis pour la réalisation du projet retenu, soit :

- Le commerçant (1/3 ou plus)
- La Chambre de commerce et d'industrie de Québec et la Ville de Québec (2/3)

Les dépenses admissibles à une aide financière sont celles reliées aux matériaux et activités de planification, de conception et de réalisation du projet retenu.

Sous preuve de réalisation des travaux (sous forme de photographies Avant/Après) et de preuve de décaissement de l'investissement requis ainsi que de l'obtention du permis, le cas échéant, par le commerce, le versement de l'aide financière accordée se fera :

- Suite à l'approbation du projet par la CCIQ, le commerçant commence ses travaux et engage les premières sommes nécessaires à leur exécution.

- Sur présentation des factures d'achats ou d'honoraires pour un montant égal ou supérieur à 33% du montant total des travaux admissibles, la CCIQ fait un 1^{er} versement.
- La CCIQ verse ensuite le reste, en 1 ou 2 versements, selon le montant engagé.
- En somme, la CCIQ décaisse seulement une fois que le commerçant s'est commis financièrement pour la portion qu'il assume.

L'appel à projets est ouvert en continu jusqu'à l'atteinte des cibles du programme et tenant compte d'une **aide financière totale disponible**. Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection.

Les critères de sélection tiendront compte des aspects suivants pour les interventions proposées:

- Démonstration de la pertinence et de la nécessité du projet;
- Intégration harmonieuse au contexte patrimonial (*le cas échéant*) et respect de l'architecture du bâtiment existant; c'est donc dire de s'assurer d'être conforme et de respecter les décisions en lien avec les permis obtenus;
- Qualités esthétiques d'embellissement de la rue et de l'édifice concerné;
- Qualités constructives et durabilité.

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec est responsable uniquement de gérer et d'administrer le programme. La CCIQ ne pourra pas être tenue responsable de pertes ou de dommages en lien avec le programme.

Échéanciers

À moins d'événements qui seraient hors de son contrôle, la CCIQ souhaite respecter l'échéancier suivant :

- | | |
|--|--|
| ○ 21 janvier 2022 | Lancement de l'appel à projets |
| ○ 21 janvier 2022 | Disponibilité en ligne du formulaire |
| ○ 21 janvier au 21 février 2022 | Première ronde de sélection de projets |
| ○ 21 mars 2022 | Diffusion des projets retenus |
| ○ 1 ^e avril 2022 | Deuxième ronde de sélection de projets |
| ○ Selon le nombre de projets déposés et retenus au 31 décembre 2022, une ou plusieurs rondes additionnelles de sélection seront effectuées, si requises. | |

Ces informations seront disponibles au : cciquebec.ca/renoquartier

Étant donné que l'appel à projets est ouvert en continu jusqu'à l'atteinte des cibles du programme, nous recommandons fortement aux commerces intéressés **de déposer le plus tôt possible** le ou leurs projets proposés.



DÉPÔT D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Informations et procédures

Dans le cadre de cet appel à projets, les commerces admissibles à une aide financière sont ceux localisés dans les quartiers de la ville de Québec, tel qu'indiqué à la page 9 de ce document.

Le commerce doit soumettre son projet d'amélioration extérieure de la façon suivante :

1. Avoir pris connaissance de l'appel à projets afin de bien comprendre les objectifs visés, les modalités et autres informations pertinentes.
2. Compléter son dépôt de candidatures à partir du formulaire électronique disponible en ligne au : cciquebec.ca/renoquartier
3. Faire parvenir par courriel son formulaire dûment complété à l'adresse suivante :
Manon Fortin
Gestionnaire de projets
mfortin@cciquebec.ca

Le formulaire peut être accompagné de toute annexe pertinente à l'évaluation du dossier, notamment de documents visuels (photographies du bâtiment et de son contexte, plans, coupes, élévations, perspectives ou photomontages, images de matériaux sélectionnés, images d'inspirations) permettant de mieux comprendre les objectifs, les défis et les investissements requis du projet présenté par votre commerce et pour lequel une aide financière est souhaitée et possible.

Il n'est pas obligatoire d'avoir des documents scellés par un professionnel, néanmoins cela peut être souhaitable. Il est requis de soumettre les permis de construction autorisés par la ville ou la copie de la demande de permis en cours d'étude à la ville de Québec.

L'appel à projets est ouvert en continu jusqu'à l'atteinte des cibles du programme. Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection selon les échéanciers précisés.

Chaque place d'affaires ne peut recevoir qu'une seule aide financière en lien avec le ou les projets déposés. Chaque projet doit être complété séparément sur le formulaire disponible en ligne.

Pour des précisions supplémentaires ou pour des réponses à vos questions, contactez :

Manon Fortin
Gestionnaire de projets
mfortin@cciquebec.ca



CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE QUÉBEC

740-1150, rue de Claire-Fontaine
Québec (Québec)
G1R 5G4

Téléphone : 418 692-3853
Télécopieur : 418 694-2286
info@cciquebec.ca

Heures d'ouverture
8 h 30 à 12 h
13 h à 17 h